

## Fiche de poste de coordonnateur de classe Relais

**Cadre d'activité** : Circulaire nationale, n° 2014-37 du 28 mars 2014 - Schéma académique et pilotage : ateliers, classes et internats. Circulaire n° 2019-122 du 3 sept 2019 – Plan de lutte contre les violences scolaires

Les dispositifs relais contribuent à réduire les sorties prématurées et sans diplômes du système éducatif. Ils s'adressent aux élèves des classes de cinquième, quatrième et troisième de collège qui ont besoin d'une prise en charge éducative globale étant donné leur degré de rupture dans les apprentissages et avec les exigences de la vie des établissements scolaires. Le risque de marginalisation sociale dans lequel ils se trouvent nécessite un suivi spécifique. A la rentrée 2019, le ministère promeut un « **plan de lutte contre les violences scolaires** ». Afin de répondre aux actes de violence commis dans les écoles et les établissements, de manière réitérée pour certains élèves, le décret n° 2019-909 du 30 août 2019 permet à l'autorité académique d'inscrire un élève exclu définitivement de son établissement dans une classe RELAIS, sans le consentement préalable de ses représentants légaux. En collaboration partagée avec les éducateurs de la PJJ, le coordonnateur de la classe RELAIS assurera l'accueil, la mise en place des modalités de suivi et accompagnement pédagogique et éducatif temporaire adapté pour les jeunes qui lui seront confiés. Il s'agira de permettre au jeune de reconstruire des relations sociales durables afin de reprendre confiance dans son parcours de formation. A partir d'un diagnostic partagé entre le coordonnateur, les éducateurs de la PJJ et l'équipe de direction du futur établissement d'accueil désigné par l'autorité, il s'agira de contractualiser une prise en charge partagée, globale et personnalisée. Ce travail se fera en lien étroit avec la famille, l'élève et les partenaires associés. Cette prise en charge vise le réinvestissement dans les apprentissages, la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que l'appropriation des règles de vie sociale et scolaire favorisant le retour réussi de l'élève dans des formations de droits communs. Ces objectifs doivent prendre forme à travers une remobilisation de l'élève dans son parcours de formation en lui permettant de redonner du sens dans ses apprentissages afin d'envisager la construction d'un projet personnel et professionnel.

### Profil de l'enseignant-coordonnateur

Ce poste à temps complet, est à pourvoir pour la rentrée scolaire 2020. Il s'adresse à des enseignants du premier et du second degré désirant s'impliquer fortement auprès des publics scolaires en grande difficulté, dans une perspective de prévention des violences et de lutte contre le décrochage scolaire afin de permettre à l'élève de persévérer dans son parcours de formation.

- Une expérience de travail dans un dispositif de remobilisation, ainsi que des compétences de travail en réseau partenarial et en coordination d'équipe sont indispensables.
- Certifications CPLDS et CAPPEI souhaitées
- L'enseignant-coordonnateur sera rattaché administrativement à un établissement et devra être mobile sur le département.

### Champs d'activité et compétences attendues

Activités particulières du poste	Savoirs particuliers	Compétences particulières
Mise en oeuvre d'un projet pédagogique et éducatif différencié en direction d'élèves repérés en difficulté scolaire et comportementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture</li> <li>- Bilans individuels et collectifs</li> <li>- Travail partenarial en réseau</li> <li>- Maîtrise des parcours éducatifs dont parcours avenir et parcours citoyen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de fédérer et dynamiser une équipe d'intervenants autour d'un projet pédagogique particulier</li> <li>- Associer les partenaires institutionnels au projet</li> <li>- Savoir repérer et mobiliser tous les partenaires (internes et externes)</li> </ul>
Travail en liaison avec la famille, la structure de suivi (éducateur) ou de soin, le collège d'origine (tuteur pédagogique, professeur principal, équipe de direction)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances sur l'adolescence (sociologiques, psychologiques, )</li> <li>- Connaissances sur l'orientation</li> <li>- Connaissances sur les pratiques d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiquer les techniques de l'entretien d'aide (parents, enseignants, élèves)</li> <li>- Savoir communiquer (élaboration de fiches de suivi individuel et collectif, synthèses et bilan) avec les différents partenaires tant internes (établissements, équipe relais, CIO, MLDS, autres collègues coordonnateurs relais, direction départementale des services de l'éducation nationale, rectorat) qu'externes (partenaires institutionnels et associatifs)</li> </ul>
Activités pédagogiques et didactiques. Interventions individuelle et collective auprès des élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoirs et compétences relatives à la discipline d'origine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir conjuguer encadrement éducatif global et relation pédagogique individuel</li> </ul>

**Support administratif** : cité scolaire Lacassagne / UEAJ de Villeurbanne

**Modalités de recrutement** : lettre de candidature et de motivation et curriculum vitae à adresser dans les deux semaines suivant la publication au BIR, à monsieur l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône, division de l'organisation scolaire : [ce.ia69-dos2@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia69-dos2@ac-lyon.fr)

- Commission d'étude des candidatures avec audition éventuelle sur convocation
- Décision de monsieur l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale.

**Les candidatures des enseignants titulaires ne pourront être prises en compte que sous réserve de la possibilité de remplacement.**

## Fiche de poste de coordonnateur départemental des dispositifs Relais du Rhône

**Cadre d'activité** : Circulaire nationale, n° 2014-37 du 28 mars 2014 - Schéma académique et pilotage : ateliers, classes et internats. Circulaire n° 2019-122 du 3 sept 2019 – Plan de lutte contre les violences scolaires.

Les dispositifs Relais contribuent à réduire les sorties prématurées et sans diplôme du système éducatif. Ils s'adressent aux élèves des classes de cinquième, quatrième et troisième de collège qui ont besoin d'une prise en charge éducative globale étant donné leur degré de rupture dans les apprentissages et avec les exigences de la vie des établissements scolaires. Le risque de marginalisation sociale dans lequel ils se trouvent nécessite un suivi spécifique.

A la rentrée 2019, le ministère promeut un « **plan de lutte contre les violences scolaires** ». Afin de répondre aux actes de violence commis dans les écoles et les établissements, de manière réitérée pour certains élèves, le décret n° 2019-909 du 30 août 2019 permet à l'autorité académique d'inscrire un élève exclu définitivement de son établissement dans une classe Relais, sans le consentement préalable de ses représentants légaux.

Le coordonnateur départemental des dispositifs Relais intervient sur les missions suivantes :

Au niveau départemental :

- Il assure une fonction de conseil auprès de l'IA-DASEN et de l'IEN-IO
- Il coordonne et anime le réseau départemental des coordonnateurs RELAIS en liaison avec l'IEN-IO ainsi qu'avec les chefs d'établissements support et réseaux RELAIS,

Au niveau fonctionnel :

- Assurer la coordination pédagogique des dispositifs Relais du Rhône : 7 ateliers et 1 classe
- Assurer le suivi et l'évaluation des activités des dispositifs
- Recenser, harmoniser et enrichir les pratiques pédagogiques,
- Analyser les besoins des établissements pour adapter au mieux les réponses
- Mutualiser les bonnes pratiques et fédérer les équipes et assurer la circulation de l'information
- Approfondir les liens de coopération avec les partenaires institutionnels : PJJ, Acolea, collectivités territoriales...
- Impulser et étoffer le partenariat socio-éducatif et économique en lien avec la mise en place du Parcours Avenir
- Initier, développer et suivre les expérimentations avec les acteurs de la DFIE
- Rechercher et demander des financements complémentaires dont le FSE. Préparer un budget prévisionnel, puis établir et suivre sa bonne exécution ainsi que la réalisation du bilan financier en lien avec l'administration support
- Etablir un bilan annuel de l'activité départementale

Au niveau du bassin :

- Le coordonnateur intervient dans le domaine de la prévention du décrochage scolaire. Il collabore pour cela avec les responsables FOQUALE, les chefs d'établissements, les directeurs de CIO ainsi que la coordonnatrice départementale de la MLDS.
- Il accompagne la mise en œuvre et la réflexion des Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) et assure le lien avec le référent décrochage scolaire

**Profil de l'enseignant-coordonnateur**

- Ce poste **à mi-temps**, est à pourvoir pour la rentrée scolaire 2020.
- Il s'adresse à des enseignants du premier et du second degrés, des CPE ou des acteurs engagés dans le champ de la prévention, de la remobilisation et désirant s'impliquer fortement auprès des publics scolaires en grande difficulté.
- Une expérience de travail dans un dispositif de remobilisation.
- Des compétences de travail en ingénierie de formation, en réseau partenarial, en animation et en coordination d'équipe sont indispensables.
- Une bonne connaissance de la communication institutionnelle.
- Certifications CPLDS et CAPPEI appréciées

**Support administratif** : le coordonnateur sera rattaché à un établissement scolaire

**Modalités de recrutement** : lettre de candidature et de motivation et curriculum vitae à adresser dans les deux semaines suivant la publication au BIR, à monsieur l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône, division de l'organisation scolaire : [ce.ia69-dos2@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia69-dos2@ac-lyon.fr)

- Commission d'étude des candidatures avec audition éventuelle sur convocation

- Décision de monsieur l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale.

**Les candidatures des enseignants titulaires ne pourront être prises en compte que sous réserve de la possibilité de remplacement.**

ANNEXE

**Appel à candidature pour faire fonction de directeur de centre d'information et d'orientation**

<b>INTITULÉ DU POSTE :</b> Directeur de centre d'information et d'orientation	<b>CATÉGORIE :</b> A Fonctionnaire
<b>INTITULÉ DU RÉCRUTEUR :</b> Rectorat de l'académie de Lyon	<b>ORGANISME DE RATTACHEMENT :</b> Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche
<b>DOMAINE FONCTIONNEL :</b> Éducation et formation tout au long de la vie	<b>EMPLOI TYPE :</b>
<b>DATE DE DISPONIBILITÉ :</b> 01/09/2020	<b>LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE :</b> CIO de Saint-Chamond 56 bd Waldeck-Rousseau 42400 Saint-Chamond
<b>DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR :</b>  L'académie de Lyon regroupe trois départements (l'Ain, la Loire et le Rhône).  L'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) anime et met en œuvre, dans le département de la Loire, la politique éducative définie par le ministre de l'éducation nationale et conduite par monsieur le recteur.	
<b>DESCRIPTION DU POSTE :</b>  Référence : circulaire sur les missions des psychologues de l'éducation nationale de mai 2017. Sous l'autorité du recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et de l'IA-DASEN de la Loire, vous participez au CIO et au niveau du bassin à : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La mise en œuvre de la politique académique,</li> <li>➤ L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions destinés à accompagner les stratégies académiques en matière d'orientation, d'information, d'affectation et de lutte contre le décrochage scolaire.</li> </ul>	
<b>MISSION DU POSTE :</b>  <b>ANIMATION D'UNE EQUIPE DE 8 PERSONNES ET GESTION DU CIO</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Initie et anime les travaux d'élaboration des projets de centre ;</li> <li>• Organise l'activité de l'équipe du CIO pour la mise en œuvre des actions et des interventions prévues, permet l'analyse des situations et aménage l'accueil du public ainsi que les actions en faveur des élèves et des familles ;</li> <li>• Assure le pilotage du CIO dans le cadre fixé par les autorités académiques et prévoit les dépenses nécessaires dans le suivi de la mise en œuvre du budget du CIO ;</li> <li>• Assure les relations fonctionnelles avec les collectivités partenaires ;</li> <li>• Contribue à l'évaluation du travail, à l'accompagnement du développement professionnel et favorise l'accès des personnels aux actions de formation continue ;</li> <li>• Favorise la réflexion sur des thématiques intéressant l'activité des psychologues de l'éducation nationale et du CIO.</li> </ul> <b>ANIMATION AU SEIN DU BASSIN D'EDUCATION ET DE FORMATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Produit des analyses sur le fonctionnement du système éducatif et assure, en lien avec le CIO Couriot de St Etienne lorsque FOQUALE est évoquée, la mission d'observatoire du bassin, notamment le suivi des cohortes ;</li> <li>• Contribue à l'animation des groupes de travail dans le champ de l'éducation et de l'orientation ;</li> <li>• Apporte un concours, conçoit, met en place ou anime des actions de formation en direction des acteurs locaux du système éducatif ;</li> <li>• Participe à des actions d'information en direction des publics scolaires, des étudiants et des familles ;</li> <li>• Concourt à des actions visant au rapprochement entre École et monde économique et professionnel ;</li> <li>• Contribue à la mise en œuvre au niveau local de la politique définie par l'État et la région pour le SPRO et la lutte contre le décrochage scolaire, conformément aux termes de l'accord-cadre du 28 novembre 2014 et des conventions types nationales qui lui sont annexées ;</li> </ul>	

## ANNEXE

### **PERSONNE RESSOURCE, REPRESENTANT ET EXPERT DU SYSTEME EDUCATIF**

- Participe aux différentes instances réglementaires de l'éducation nationale telles que commissions d'appel, commissions d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA), commission de préparation à l'affectation, notamment pour les publics ayant des difficultés spécifiques ;
- Favorise le travail de coordination entre PsyEN des deux spécialités, en particulier pour faciliter les transitions entre cycles et dans la liaison école/collège ;
- Établit des liens suivis avec l'ensemble des établissements du district, notamment au sein du réseau Foquale et, autant que possible, représente localement le CIO au sein des conseils d'administration des EPLE ;
- Assure un travail de liaison avec les instances partenariales de l'éducation nationale avec lesquelles les situations des adolescents sont examinées (services éducatifs, services médico-sociaux, associations de parents, missions locales, etc.
- Participe, si nécessaire, aux réunions interinstitutionnelles en tant que responsable de structure contribuant au SPRO ;
- Participe, voire coordonne, les travaux des observatoires de district ;

### **PROFIL DU CANDIDAT :**

Psychologue de l'éducation nationale spécialité EDCO, titulaire dans l'académie de Lyon

Compétences attendues :

- Expertise en psychologie ;
- Ecoute, bienveillance, organisation ;
- Travail en équipe ;
- Animation de groupe ;
- Analyse et synthèse ;
- Qualité de rédaction, de présentation et de communication ;

Profil attendu :

En sa qualité de directeur de CIO, il devra être force de proposition, savoir rendre compte et faire preuve d'engagement, de loyauté et de disponibilité.

Une excellente connaissance du système éducatif et une solide expérience professionnelle en CIO sont nécessaires.

### **PERSONNE A CONTACTER :**

Les candidatures accompagnées d'une lettre de motivation et d'un CV seront à adresser **dans un délai de 15 jours à compter de la parution de l'annonce** à :

Monsieur Yves Flammier, délégué de région académique à l'information et à l'orientation  
92, rue de Marseille – BP 7227  
69354 Lyon cedex 07  
[draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr](mailto:draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr)



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Fiche de poste d'un coordonnateur MLDS

(Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire)

- . **Cadre national de référence : Circulaire nationale n°2013-035 du 29 mars 2013 - mise en place du réseau FOQUALE (FORMATION-QUALIFICATION-EMPLOI)**
- . **Référentiel d'activités et de compétences pour les personnels exerçant des fonctions au titre de la MLDS-BO n°29 du 21 juillet 2016**
- . **Circulaire nationale lutte contre le décrochage scolaire n°2016-212 du 30 décembre 2016**
- . **Circulaire académique persévérance scolaire et prise en charge des décrocheurs du 25 octobre 2018**

### Mission :

Le coordonnateur MLDS contribue à la persévérance scolaire et à la lutte contre le décrochage scolaire de l'éducation nationale au sein de l'académie. A ce titre, il intervient dans le domaine de **la prévention du décrochage scolaire**, en direction des élèves encore scolarisés dans les établissements scolaires du second degré (Collèges, Lycées et Lycées Professionnels) et repérés « *en risque de décrochage* » ainsi qu'au niveau de **la remédiation du décrochage**, en direction des jeunes « *décrochés* » de plus de 16 ans sortis sans diplôme de la formation initiale. Cette mission contribue à améliorer l'accès à la qualification et au diplôme de tous les jeunes de 16 à 25 ans.

### Définition de la fonction :

Dans les deux domaines de l'intervention et de la remédiation, le coordonnateur MLDS intervient d'une part, directement auprès des élèves/jeunes et d'autre part, apporte un conseil et une expertise en ingénierie de formation, en appui des personnels de direction (chefs d'établissement et directeurs de CIO) et des équipes pédagogiques et éducatives des établissements scolaires.

A ce titre, il :

- contribue à la conception, la mise en place et l'évaluation de dispositifs d'accompagnement et de formation des élèves/jeunes ;
- assure une fonction de diagnostic et d'accompagnement des publics concernés dans le cadre de suivis personnalisés et/ou d'interventions collectives ;
- contribue, en lien avec les personnels de l'orientation, à la bonne circulation de l'information concernant le suivi des élèves/jeunes auprès, des établissements (chefs d'établissements, référents décrochage scolaire et directeurs de CIO), du comité de réseau FOQUALE et des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ;
- participe aux différentes réunions et initiatives mises en place au titre de la lutte contre le décrochage scolaire, ainsi qu'à leur communication auprès des différents acteurs de son périmètre d'intervention. Aussi, il est amené à favoriser le développement de partenariats avec des instances publiques et privées.

### Cadre de l'activité :

Placé sous l'autorité académique du délégué de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) et l'autorité départementale de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), le coordonnateur MLDS exerce son activité aux différents niveaux : établissements scolaires, districts, bassins de formation, départements et académie.

Son activité, précisée par une lettre de mission annuelle personnalisée et suivie par l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation (IEN-IO) du département, est supervisée localement par le chef d'établissement responsable du réseau FOQUALE du bassin en liaison avec les chefs d'établissement réalisateurs des actions MLDS et le coordonnateur départemental MLDS.

Ses contributions **au volet intervention et au volet remédiation** de la lutte contre le décrochage scolaire sont initiées à la demande des chefs d'établissement de son secteur d'intervention dans le cadre d'un programme d'actions élaboré au niveau de l'animation du bassin d'éducation et de formation.

Installé localement dans un établissement scolaire, le coordonnateur MLDS est amené, sur son périmètre d'intervention, à :

- conduire son activité en fonction des besoins diagnostiqués en concertation avec les responsables locaux et départementaux ;
- travailler en collaboration avec ses collègues coordonnateurs, les autres acteurs de l'éducation nationale ainsi qu'en liaison avec des partenaires locaux ;
- se déplacer en fonction de sa mission dans le bassin de formation, le département ou l'académie.

**Domaines d'activité :**

**Le coordonnateur MLDS est amené à s'adapter à différents lieux d'intervention, contextes et publics**

<i>Domaines d'activités</i>	<i>Compétences principales</i>
<p><b>• Conseil, animation et formation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ préparer, organiser, animer et/ou conduire des réunions</li> <li>➤ conduire des entretiens d'information, conseil, régulation, guidance, recrutement</li> <li>➤ assurer des actions de tutorat et d'accompagnement</li> <li>➤ assurer des séquences de formation</li> <li>➤ développer et animer des partenariats</li> </ul> <p><b>• Ingénierie de formation et conduite de projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ anticiper, identifier des besoins</li> <li>➤ élaborer et faire valider un projet</li> <li>➤ coordonner les phases et acteurs du projet</li> <li>➤ concevoir une action de formation</li> </ul> <p><b>• Gestion administrative et financière :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ formuler, rédiger un projet et un bilan d'activité</li> <li>➤ élaborer un plan de financement</li> <li>➤ assurer le suivi financier d'une action</li> <li>➤ rechercher des financements</li> <li>➤ préparer des éléments d'analyse statistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ analyser</li> <li>◆ concevoir</li> <li>◆ conseiller</li> <li>◆ coordonner</li> <li>◆ diagnostiquer</li> <li>◆ impulser</li> <li>◆ synthétiser</li> <li>◆ rendre compte</li> </ul>
	<b><i>Comportements /Aptitudes</i></b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• être responsable</li> <li>• être prévoyant</li> <li>• être diplomate</li> <li>• être adaptable</li> <li>• être autonome</li> <li>• avoir de la distance</li> <li>• avoir le sens du travail d'équipe</li> <li>• avoir le sens du contact</li> <li>• respect du cadre institutionnel</li> </ul>

Conditions d'accès à l'emploi : Titulaire ou contractuel de catégorie A, niveau BAC +3 minimum avec une bonne connaissance du système éducatif.

Une expérience dans les domaines de l'insertion et de la formation serait très appréciée.

L'exercice de la fonction de coordonnateur MLDS nécessite la maîtrise des outils informatiques courants.

Le permis de conduire est vivement recommandé.